

Bulletin d'information municipal annuel, n°1

Janvier 2009

Sommaire

Page 1 :

Edito

Page 2 et 3 :

Le nouveau numéro de la Mairie
Les moyens financiers, humains et matériels de la commune

Page 4,5 et 6 :

Les travaux d'investissement réalisés en 2008

Page 7 :

L'urbanisme de la commune en 2008

Pages 8 et 9 :

Les nouveautés 2008 : antenne départementale de musique, baignade surveillée, sentier GPS à champlong du Bougès

Page 10 :

Les événements marquants de l'année 2008
Suventions aux associations
Naissances, mariage, décès, nouvelles familles

page 11:

Intempéries, brèves

page 12 :

Les conseillers municipaux et leurs attributions
Le CCAS et ses actions 2008
Perspectives

ÉDITO

En ce début d'année 2009, permettez moi d'une part de vous présenter les vœux du conseil municipal vous souhaitant du bonheur, la santé et la prospérité ainsi que pour tous ceux qui vous sont chers et d'autre part d'avoir une pensée pour toutes les familles qui ont été dans la peine ou la difficulté cette année.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour la confiance que vous nous avez accordée au mois de mars 2008.

Dès le lendemain des élections, nous nous sommes attachés à régler la recherche du financement de la station d'épuration, le règlement d'un certain nombre de litiges antérieurs entre la commune et certains administrés, le dépôt des dossiers de subventions 2008, la préparation du budget et un travail de structuration notamment administratif: je peux vous assurer que toute l'équipe est mobilisée et s'est engagée pour faire avancer notre commune.

Les investissements en 2008 ont été nombreux, je vous laisse les découvrir dans ces quelques pages, qui ont adopté un nouveau format. Ce journal sera réalisé chaque début d'année afin de vous présenter le bilan annuel des activités de la commune et les perspectives pour l'année à venir. Je remercie Magali Martinez pour son appui concernant la mise en page.

Nous l'avons conçu de manière à vous faire aussi partager les décisions, nous vous invitons à réagir sur son contenu et les orientations que nous prenons quant à la gestion de la commune.

L'année qui vient de s'écouler a été riche en évènementiels : 130ème Stevenson, congrès FNACA, visite de Madame la Préfète... 2009 verra la naissance de deux nouveaux projets : les rencontres internationales des métiers d'arts et un autre événement concernant les producteurs autour de la thématique du goût. Bien entendu, les opérations existantes seront maintenues et soutenues, notamment le travail riche en lien social mené par les associations toujours aussi dynamiques.

Autre évènement d'importance en 2008, la modification du décret du PNC : toute la population s'est mobilisée, pour notre commune, je remercie en particulier André Molines pour son investissement. À partir de l'enquête publique, à travers la création d'une association suite à la manifestation du 12 août. Chacun a contribué afin de faire reconnaître la spécificité de ce parc habité. À la veille de la sortie du décret, si nous sommes rassurés sur certains aspects comme l'abandon d'une autorisation individuelle au moment de l'installation des agriculteurs, sur les questions de libertés individuelles, de démocratie à travers la justification d'une décision négative... il n'en demeure pas moins que nous devons rester mobilisés et toujours constructifs dans le cadre de la préparation de la charte car de nombreux éléments seront précisés dans ce document.

Je terminerai en remerciant d'une part les agents communaux pour leur disponibilité, leur sens du service public et toutes les personnes qui se sont investies lors des intempéries de novembre et de décembre : en particulier Cathy et Fredo pour les élus, Ghislaine Guignier, Benjamin Chapelle et Eva Roeslofen pour nous avoir prêté des groupes électrogènes et David Pantel qui a assuré notre ravitaillement en essence de Génolhac, Laurent Arbousset qui a sorti d'un fossé l'un de nos chasse neige, les agents de l'ONF, les pompiers, les techniciens d'erd et l'équipe du centre technique du conseil général.

Bonne lecture.

Sophie Pantel

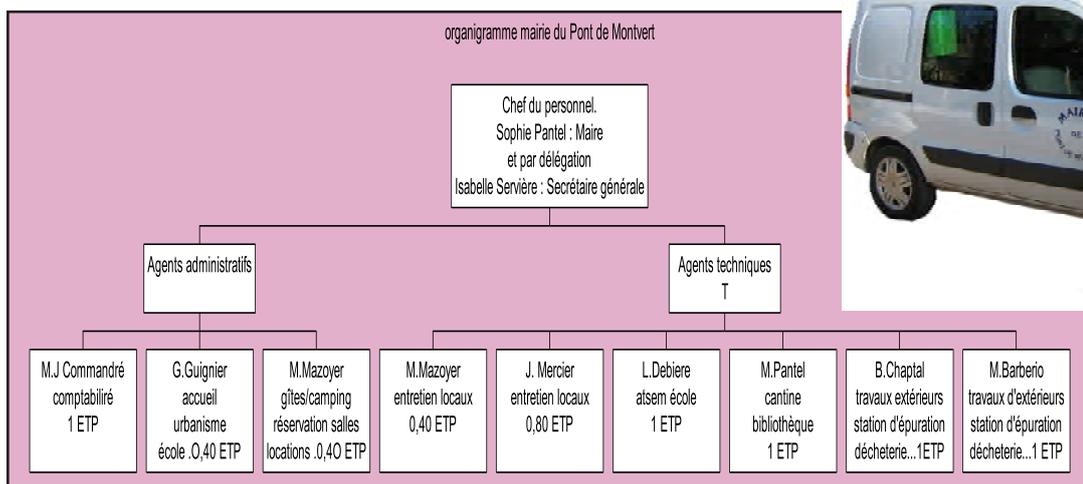
LES MOYENS DE LA COMMUNE

Les moyens humains

Nous nous sommes attachés à structurer et organiser le travail: fiches de postes, installation d'un standard téléphonique, achat d'outils informatiques pour équiper chaque agent, fournitures de tenues de sécurité adaptées aux tâches, passage d'un permis poids lourd et examen des CACES: viabilité hivernale et conduite d'engins, étude de l'adéquation des tâches et missions en fonction des statuts, ce qui a entraîné une réorganisation.

Les moyens matériels

Nous sommes confrontés à du matériel vieillissant, parfois ne répondant plus aux normes de sécurité et dont les réparations coûteuses ne tiennent pas longtemps. Ainsi, le tracto, l'épareuse ne fonctionnent plus, et les engins de déneigement sont fatigués. Nous avons opté pour l'achat d'un véhicule d'occasion utilitaire pour un montant de 11 960 €, au lieu du 4 x 4 initialement prévu par l'ancienne équipe.



ETP = équivalent temps plein

Les agents contractuels, souvent des temps très partiels :

- Serge Manzo : entretien extérieur, station d'épuration...1 ETP
- Pour la période de la viabilité hivernale : Michel Molines et Jean Pierre Bert ainsi que par convention deux agriculteurs : Daniel Molines et Yves Servieres
- Emploi saisonnier pour le camping : Elisabeth Boulet et Chantal Fremaut
- Pour la garderie école : Chantal Fremaut
- Pour la surveillance à la cantine et l'entretien des locaux : Sandy Baccam

Personnes ressources pour l'informatique : Magali Martinez et Camille Debiere



LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE EST OUVERT

lundi : 10h30-12h30, 14h-17h

mardi : 9h-12h

mercredi : 9h-12h (juillet août: 14h - 17h)

jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h/14h-17h

Nous vous remercions par avance de bien vouloir les respecter, cela permettra de mieux vous accueillir dans les heures ouvrables et de réaliser le travail administratif dans de bonnes conditions.

Permanences des élus:

- Lundi (journée)
 - Vendredi (après-midi: urbanisme, une semaine sur deux)
- Consulter le planning en mairie

Nouveau numéro de téléphone de la Mairie

Tél : 04.34.09.06.10

Fax : 04.66.45.85.76

Les moyens budgétaires

Après 10 mois de gestion communale, il nous paraît opportun de vous faire un point sur l'état des finances de notre commune. Voici quelques éléments s'appuyant sur les indications de l'étude financière faite par la trésorerie en juin 2007.

Le budget du Pont de Montvert

Le budget comporte, tant dans sa section de fonctionnement que d'investissement, des recettes et des charges qui doivent s'équilibrer annuellement.

Le budget prévisionnel, établi et voté au 1er trimestre de l'année par le Conseil Municipal, équilibre les recettes et les dépenses. Cependant, les recettes ne sont pas disponibles immédiatement:

Les dotations sont pour la plupart versées par 1/12, les subventions sont versées après que les factures aient été acquittées.

Le fonctionnement au quotidien nécessite donc de disposer d'un fonds de roulement (trésorerie) qui permet de couvrir le décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes. Ce fonds de roulement est aujourd'hui notre principale préoccupation. En effet, il n'a cessé de décroître depuis 2003 pour atteindre le niveau de 135€ par habitant et reste très inférieur aux moyennes départementale de 526 €/hab. et régionale de 452 €/hab.

L'une des causes importante est une créance de 106.796 € sur le budget de l'eau.

Ce fond de roulement insuffisant a obligé la commune à contracter une ligne de trésorerie, en quelque sorte un emprunt, pour faire face aux dépenses quotidiennes de la commune. Cette pratique génère bien évidemment des frais financiers qui viennent alourdir gravement nos charges. Cette ligne de trésorerie était d'un montant de 140.000 € en 2005.

En 2008, malgré les conséquences néfastes prévisibles sur nos finances, nous nous sommes trouvés dans l'obligation, dans le cadre du projet global d'assainissement du bourg, de réaliser la nouvelle station d'épuration. Cette opération a nécessité une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 400.000 € afin de pouvoir honorer les factures et solliciter ensuite le versement des subventions. Ceci génère donc de nouveaux frais financiers.

Ceci ne fait donc qu'aggraver une situation financière déjà particulièrement tendue.

La dette de la commune, alimentée par les emprunts lourds pour l'aménagement de Grizac, le lotissement de la Barthe, l'achat d'un camion Unimog s'alourdit. Elle se situait à hauteur de 2169 € habitants en 2007, alors que les moyennes départementales et régionales étaient respectivement de 902 € et 699 €.

En matière de ressources fiscales, (voir encadré ci contre), celles ci ont baissé. Cela résulte d'un transfert d'une partie de ces ressources à la communauté de communes. La commune du Pont n'est cependant pas perdante lorsque l'on compare le montant de la fiscalité perdu et le montant des investissements réalisés par la communauté de communes.

Seul élément positif dans ce tableau noir: la capacité d'autofinancement est en hausse grâce à la création d'une nouvelle dotation de fonctionnement pour les communes situées en zone Parc.

Il est indispensable de résorber notre situation de « surendettement ». Cela nous conduit donc à revoir nos ambitions à la baisse pour les 18 mois à venir. Nos objectifs sont les suivants:

- résorber les lignes de trésorerie ouvertes, l'une pour le chantier d'investissement de la station d'épuration, l'autre pour le fonctionnement,
- faire baisser nos charges de fonctionnement notamment par des travaux générant des économies comme le chauffage,
- augmenter nos produits par les ventes de terrains (et les rentrées financières qui en découlent) des opérations telles que La Barthe ou la zone artisanale,
- et à terme, augmenter la part réservée à l'investissement pour tendre vers 35% dans les six ans à venir.

L'année 2009 est à appréhender avec beaucoup de prudence et nous ne pourrions conduire que de petites opérations.

	Taxe d'habitation	Taxe foncière	Taxe foncière non bâti	Taxe Professionnelle
Lozère	8,23	18,66	162,07	13,21
Le Pont de Montvert	5,58	15,69	255,76	13,42
National	14,17	18,12	43,14	15,34

A SAVOIR

Les ressources sont composées

- à 31 % par les recettes fiscales
 - à 46 % par les dotations venant pour l'essentiel de l'Etat
 - et pour 23% des produits propres de la commune: recettes du camping et gîtes, locations diverses, ... A noter que notre commune encaisse 2.029 € par habitants (21 % supérieur aux charges de fonctionnement hors personnels), recette à comparer à la moyenne départementale de 1.151 € et régionales de 992€.
- S'ajoutent à ces ressources les subventions obtenues pour les opérations d'investissement.

Les charges

pour 100€ de dépenses, la répartition est la suivante.

- 31 € pour les charges de personnels soit 631 € par habitant, ratio très supérieur aux moyennes départementale et régionale qui sont respectivement de 246€ et 280 €.
- 26 € pour les autres charges de fonctionnement,
- 17 € pour les investissements,
- 26 € pour la charge des intérêts financiers.

La fiscalité locale

Les recettes fiscales d'une commune se composent du produit de quatre taxes: la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle. L'un des paramètres principal du calcul de ces taxes est le taux communal de la taxe. Celui-ci est voté annuellement par le conseil municipal et ne peut évoluer que dans le cadre de la législation nationale.

Voici ci-contre les éléments comparatifs du taux des 4 taxes au Pont de Montvert au regard des moyennes départementale et régionale.

1. Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes

Création de nouveaux locaux pour l'office cantonal



Cette maison a été acquise afin de conserver l'office de tourisme sur le quai, un logement type F3 est également en chantier sur les deux derniers étages avec une entrée indépendante derrière la maison. L'acquisition de la maison et les travaux (logement non compris) coûte 153 000 € ttc, subventionnés (toujours en HT) par l'Etat (dotation développement rural) à hauteur de 49 800 €, par le conseil général à hauteur de 35 280 €, le conseil

régional à hauteur de 13 200 €, la part d'autofinancement de la communauté de communes s'élève à 37 100 euros.

Pont du Tarn

Cet élément important de notre patrimoine nécessitait des travaux urgents. Les élus de la communauté de communes ont considéré que le Pont du Tarn était un patrimoine d'intérêt cantonal notamment pour le tourisme de notre territoire et ont donc accepté de prendre en charge financièrement ces travaux, qui s'élève à 44 000 euros TTC, financé par le conseil général à hauteur de 23 100 euros, par le PNC à hauteur de 7500 euros, la part d'autofinancement restant à la charge de la communauté de communes s'élève à 7500 euros. Une souscription dans le cadre d'un partenariat avec la fondation du patrimoine est toujours ouverte dont 60% des sommes versées peuvent être déduite des impôts. (04 66 32 93 30).

2. Sous maîtrise d'ouvrage de la commune

La station d'épuration

Ce dossier n'était pas nouveau, Gérard Mersadier avait même été attaqué au pénal pour cause de pollution. La précédente équipe avait fait inscrire ce dossier dans le cadre du défi territorial à hauteur de 80%.

Néanmoins les crédits prévus sont tombés au 31 décembre 2007 faute d'avoir engagé l'opération avant la fin de ce programme.

Nous nous sommes trouvés confrontés à l'absence de financement pour cette opération pourtant urgente.

Nous avons donc sollicité le soutien de Madame la Préfète et du Président du Conseil Général de la Lozère pour faire fléchir l'Agence de l'Eau (Adour Garonne dont nous dépendons) et faire reconnaître que même si notre station n'était pas amortie à leurs yeux (elle n'avait pas 25 ans) la commune avait fait les frais d'une nouvelle technique le lagunage, pas encore maîtrisé suffisamment, ce qui nous a permis d'obtenir quand même un financement de l'agence de l'eau et d'atteindre 78 % de subventions.

Les 21 % restant ainsi que les frais de ligne de trésorerie sont pris en charge par les deux communes concernées, le pont et fraissinet avec respectivement la clé de répartition suivante : 80% Le Pont de Montvert, 20% Fraissinet de Lozère.

Suite à l'ouverture des plis du 1er avril 2008, l'entreprise SEVIGNE a été retenue pour cette réalisation sur un modèle filtre à sable, plantations de roseaux.

Deux offres, entreprises VAL-BIO et MSE avec modèle « bio-disques » et plantations, n'ont pas été retenues, ces propositions étant d'un coût plus élevé et d'un fonctionnement plus compliqué et plus onéreux.

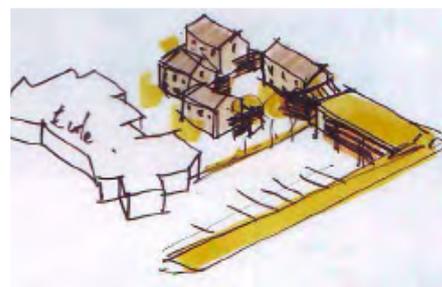
Le premier étage est réalisé et en service, les travaux reprendront dès la sortie de l'hiver.

Gendarmerie

La construction d'une nouvelle gendarmerie est en cours d'étude. Ce projet, dont la Maîtrise d'Ouvrage est assurée par notre Communauté de Commune, serait implanté sur le terrain derrière l'école communale.

Une esquisse, validée par la communauté de communes, par le conseil municipal et par les services départementaux de la Gendarmerie a été adressée pour accord au Ministère de l'Intérieur. Dès validation de cette esquisse, les études opérationnelles démarreront par l'élaboration d'un avant-projet sommaire (APS).

Le parti retenu est celui de la construction de plusieurs bâtiments individuels plutôt qu'un immeuble collectif, lequel permettra une meilleure insertion architecturale et paysagère.



Entreprise SEVIGNE : mandataire
Entreprise SARL ROUVIERE : sous traitant (terrassment)

Entreprise SEDE : évacuations des boues
Cabinet COUET : maîtrise d'œuvre.

Montant de l'opération : 815 985 €

Subventions (78 %) :

- conseil général :

198 342,50€ et 35 045,50 € (dotation du président)

- crédit SUR (solidarité urbain rural) : 209 650 €

- PNC : 60 000 €

- Agence de l'eau : 149 750 €

- commune : 163 197€ dont 32 639€ de Fraissinet

ASA-DFCI

Les « contrats verts » ont, cette année, encore réalisé 10 journées de travail dans notre commune pour un montant de 2500€.

Ils ont effectué du fauchage et du débroussaillage sur les voies communales et dans le village, de l'élagage sur la VC1.

Il s'agit d'un atelier d'insertion composé de 7 personnes dont un chef d'équipe qui a vocation à s'occuper de l'espace rural, qui est financé par le conseil général dans le cadre du programme départemental d'insertion.

Divers travaux dans le village et les hameaux

- mur de la jallerie (accès Destourbe) : Patrick Roumejon (1840 €)
- sécurisation du parapet de la placette : Eric Auburtin- maçonnerie (1 469,76€)
- étanchéité placette fontaine de l'Hermet : SARL Rouvière-voirie réseaux (3336,84€)
- remise en fonctionnement des WC publics de la placette et de la grand-rue : SARL Roure Cribaillet (1188,01€)
- remise en état portail cimetière, main courante église, main courante rue de la Jallerie, fabrication rampe de la plaquette, main courante derrière maison odier: entreprise Servillat-feronnerie (5234,89€)
- remplacement de la porte du WC de la grand-rue : Benjamin Chapelle menuiserie (511€)
- assainissement- branchement maison Donizetti : SARL Rouvière (1279,72€)
- remise en état et entretien de la VCI (voirie) : SARL Yves Servièrre (5000 + 1500€), suvention du Conseil Général: 50%
- pose compteur d'eau, enfouissement réseaux sec maison Duranti (l'Hermet) : SARL Rouvière
- fauchage des voies communales : entreprise Gonny, travaux agricoles (2332,20 €)
- peinture mains courantes, monuments aux morts, volets mairie : entreprise Jean Pierre Bert (2500,96 €)

Construction des garages communaux

Le gros-œuvre pour cette construction, a été réalisé en partie par les employés communaux mais il reste encore de la maçonnerie à faire sur le premier bâtiment. Sur le second, charpente et papier goudron sont posés. Des devis ont été demandés pour la poursuite des travaux (DGE obtenue 43104€, Conseil Général 57 472€). Nous avons reporté ce chantier en 2009 pour des questions financières.

Ordures ménagères

- Le planning des dates et fréquences du ramassage des ordures ménagères est affiché semestriellement. Le SICTOM a fait l'acquisition d'un camion de taille réduite pour intervenir sur les hameaux.

- Actuellement, les employés communaux poursuivent la construction des abris à containers dans le village ainsi que dans les écarts. Il reste encore 19 habillages à réaliser.

- Déchetterie : ouverture mercredi après-midi, samedi matin, en période creuse et ouverture mercredi toute la journée et samedi matin en période estivale.

Parking du temple, travaux du programme voirie globalisés 2008, construction de toilettes et installation d'une vidange pour camping car :

1°-aménagements des abords, nivellement et goudronnage du parking du temple.

L'entreprise TPCR FLORAC a été retenue par le SDEE (syndicat départemental d'entretien et d'électrification), maître d'ouvrage délégué pour réaliser ces travaux.

La maîtrise d'œuvre est assurée par le pôle DDE.

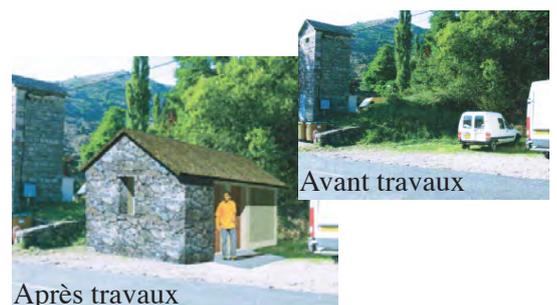
Montant de l'opération : 46 952,57 € TTC

2°- réalisation mur en pierre sèche parking du temple : entreprise Bruno Durand, maçonnerie (10 132,12€)

3°- assainissement-branchement lotissement de la Barthe / parking du temple/ maison ONF (le diamètre installé n'était pas assez important, afin de ne pas avoir à casser les travaux actuels du temple lors des constructions futures à la Barthe, nous avons procédé au changement : SARL Rouvière (581,26€ + 2021,26€ + 11072,57€)

Subventions : 50 % conseil général Lozère : programme de voirie cantonale et programme aménagement de village

Pour les toilettes , nous attendons le permis et nous attaquerons les travaux dès la sortie de l'hiver afin qu'elles soient prêtes pour la saison



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2008

Ventes de terrains à Fontchaldette

Suite à la reprise de ce dossier et à diverses interventions des artisans acquéreurs, il a été décidé de diviser ce terrain en trois parcelles de surfaces respectives 850 m², 790 m², 780 m².

Le cabinet de géomètres experts BOISSONADE a réalisé de l'implantation de ces trois terrains. Un compromis de vente est signé entre la commune et les trois acquéreurs, Bruno Durand, Rémi Folcher et Christian Cano, tous trois artisans locaux. L'entreprise SARL ROUVIERE est chargé de nettoyer cette plate-forme et d'installer les trois compteurs AEP et les réseaux secs afin de clôturer ce dossier.

Le captage de Grizac

Les besoins en eau potable de ces dernières années en période estivale étant élevés sur les hameaux de Grizac, le Villaret et l'Hermet, la précédente équipe avait prévu de réaliser un nouveau captage. L'étude technique, l'avant projet sommaire, le plan de financement étaient prêts, nous avons assumé les consultations, l'appel d'offre de juin 2008 qui a permis de choisir trois entreprises pour la réalisation des différents lots, ainsi que le suivi du chantier.

Nous espérons que ce nouveau captage répondra aux besoins estivaux des hameaux de Grizac et l'Hermet, car nous avons dû plusieurs fois cet été, soit puiser dans la réserve DFCI, soit livrer de l'eau. Ce secteur a nécessité une surveillance importante notamment assumé par Maurice Plagnes.



Entreprise SUD FORAGE lot 1 forage
Entreprise BOURRELY lot 2 bâtiments et abords
Entreprise RODIER lot 3 électricité
Entreprise bureau BEMEA maîtrise d'œuvre

Montant de l'opération : 101 465 € HT

Subventions : - conseil général : 42 800 €
- agence de l'eau : 38 800 € (bâtiment exploitation non financé)

Les ponts de Bellecoste

La vétusté des deux ponts et l'effondrement de l'un d'entre eux, situés en amont du village de Bellecoste a nécessité la réhabilitation de ces deux ouvrages. Ces travaux devaient être réalisés par la précédente équipe municipale dans le cadre du programme de voirie cantonal. La MISE et le PNC avaient refusé ce projet et imposé d'autres solutions techniques : nous avons donc rebâti un nouveau projet en le présentant comme de la réhabilitation de petit patrimoine ce qui nous permettait de passer de 50 à 80 % de subventions. L'entreprise SARL CHAPELLE de Cocurès (offre la moins onéreuse sur un lot de trois entreprises) a été retenue pour cette réalisation. Dès la sortie de l'hiver, les travaux reprendront pour finir les parapets.

Montant de l'opération : 70 000 € HT pour les deux ponts

Subventions : - PNC : 14 000 €
- Conseil Général : 42 000 €
- Commune: 14 000 €



Reconstruction et réfection toiture du Moulin de L'Hôpital et de la Fontaine de Villeneuve

Nous avons trouvé ce dossier prêt : étude réalisée, plan de financement et dossiers de subventions déposés. Nous avons assumé la partie opérationnelle l'appel d'offre du 28 août 2008 qui a retenu d'une part l'entreprise Bruno Durand pour le lot maçonnerie et charpente et d'autre part l'entreprise Klavun pour le lot toiture (pailleur), ainsi que le suivi du chantier.

Maîtrise d'œuvre : PNC

Montant de l'opération : 16 277 € HT

Subventions : Conseil général : 9 766 €
PNC : 3 260 €
Commune: 3260 €



URBANISME et CONSTRUCTION

La commune de Pont de Montvert dispose d'une attractivité certaine en raison de son rôle de chef lieu de canton disposant des commerces et services de proximité, de la qualité de son patrimoine architectural et paysager, de son environnement de qualité au cœur du Parc National des Cévennes.

Nous connaissons donc une demande non négligeable de souhaits d'installation de nouveaux habitants permanents et de petites activités économiques, touristiques et agricoles.

Il nous est toutefois très difficile de répondre à cette demande en raison :

- de la topographie du territoire communal,
- de sa situation au sein du Parc National des Cévennes, la majeure partie de son territoire étant en zone centrale de ce Parc.
- d'une pression immobilière importante au cœur du bourg pour l'acquisition de résidences secondaires qui contrecarrent fortement les projets de résidences permanentes.
- de l'existence de risques naturels : inondations, chutes de blocs, feux de forêts. Un plan de prévention des risques «Inondations», couvrant le bassin Tarn Amont est en cours d'élaboration. Une étude sur les chutes de blocs, concernant notamment le secteur de la Barthe a été conduite par les services de l'Etat. Ces deux documents induisent des contraintes importantes pour notre village qui ont conduit au refus de plusieurs demandes d'urbanisme en 2008.

Face à ce contexte, la commune ne dispose aujourd'hui que d'une carte communale sur les territoires hors zone centrale du PNC. Elle ne dispose pas non plus de droit de préemption qui lui permettrait d'agir sur le marché immobilier.

Par ailleurs, le bourg centre dont le caractère historique et la qualité architecturale et paysagère sont avérés, requiert la conduite d'une réflexion globale sur l'aménagement de ses espaces publics et le positionnement des équipements publics.

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 Novembre 2008, a donc décidé de prescrire **l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)**. Cette procédure nous permettra de mieux appréhender et résoudre, en concertation avec les services de l'état, du Conseil Général et du PNC, les difficultés rencontrées.

En parallèle, sans attendre l'aboutissement de l'élaboration du PLU, nous engageons **la révision de la carte communale** afin de pouvoir traiter plusieurs demandes en cours qui reçoivent un avis favorable de la part du Conseil Municipal.

Pré Platon

Afin d'être en mesure de répondre à la demande en logement, nous projetons une opération de construction de logements locatifs, pour certains en accession à la propriété, sur le terrain appelé Pré Platon.

Les accords sont intervenus avec les propriétaires concernés, le levé topographique du terrain est réalisé et l'étude opérationnelle confiée à la SA Lozère Habitat démarrera en tout début d'année.

Maison Martin

Cette maison propriété de la commune est située face au temple. Nous avons en projet d'y aménager également des logements locatifs. Cependant les études engagées et notamment un diagnostic sur la structure de cet immeuble mettent en évidence la nécessité de travaux très importants. En effet les structures intérieures entre étages doivent totalement reprises. Ceci renchérit le coût de l'opération envisagée dont le montage opérationnel est en cours avec la SA Lozère Habitat.

Les dossiers d'urbanisme en 2008

- Permis de construire: 10 permis de construire déposés dont 2 permis modificatifs
- Déclaration préalable de travaux: 19 dossiers déposés
- Certificat d'urbanisme d'information: 23 dossiers de CU préalable à une vente.
- Certificat d'urbanisme opérationnel: 5 dossiers de CU en prévision d'une construction.

Aménagement du village

Comme nous l'avions annoncé, nous avons engagé en mai une consultation de l'ensemble des résidents de la commune. Nous avons reçu 13 contributions suite à cet appel à idées et propositions.

D'une manière générale, les propositions émises par la municipalité reçoivent un accueil favorable. Seuls deux points importants suscitent débat qu'il faudra poursuivre:

- le positionnement du monument aux morts,
- l'éventualité d'un parking dans le lit du tarn.

Plusieurs idées et propositions intéressantes qui viendront alimenter la réflexion et le débat autour de ce projet.

L'année 2009 sera celle de l'engagement de cette réflexion globale. Ce projet de l'aménagement des espaces publics est un des points importants de la réflexion du PLU. Le bureau d'études missionné pour l'étude de ce document sera chargé de nous proposer une étude globale sur ce sujet. Il s'appuiera pour cela sur le projet qui vous a été soumis, les avis émis lors de la consultation des résidents et sur les études existantes, ZPPAUP notamment.

Les réalisations:

En 2008 ont été réalisés l'aménagement du parking du temple, ainsi que l'aménagement du bâtiment de la Mairie: bureaux, peinture des volets.

Dés 2009, nous projetons d'engager:

- la réfection des réseaux eau potable et assainissement.
- le projet de réaménagement des terrains de tennis: parking, boulo-drome, plateau sportif, jardin public.
- le WC public proche du parking du temple avec un point de vidange pour les camping-cars,
- une opération d'enfouissement des réseaux (EDF, Télécommunications, éclairage public) au village de Montgros,
- le point de collecte des déchets de chasse.

Rappelons toutefois qu'aujourd'hui les dossiers d'urbanisme sont instruits par l'État (DDE). Le Maire ne fait que notifier les décisions prises par l'État.

Création d'un pôle de l'école départementale de musique

Nous avons répondu positivement à la demande de l'association « la clède des chants » qui souhaitait relancer la musique sur notre territoire. Après différents contacts avec l'école départementale de musique, cette dernière a pu proposer des cours d'éveil, de guitare et de flûte.

La commune paye 1,63 euros par habitant, puis 89 euros par élève inscrit de la commune et 38 euros par enfant inscrit au pôle.

Lorsqu'une commune est adhérente, cela permet aux familles d'avoir une inscription réduite, par ailleurs des enfants ou adultes qui suivent des cours sur un autre pôle du fait de leur scolarité ou parce qu'il y a une plus grande offre en matière de cours et d'instrument bénéficient aussi du tarif réduit.

Par ailleurs, le conseil général peut aider les familles dans la prise en charge financière en fonction des revenus et de la composition de la famille car cela reste une activité onéreuse.

La commune de St Maurice a choisi d'adhérer aussi à l'école départementale, celle de Fraissinet a choisi d'aider directement les familles. Une convention d'occupation de la salle a été signée avec l'association la clède des chants. L'antenne compte 15 élèves.



Nouvelle offre touristique

Création de trois nouveaux sentiers thématiques avec guidage par GPS

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PER chasse porté par l'ONF. Il s'agit de trois sentiers thématiques, les deux premiers concernant la découverte de la forêt, faune et flore, le troisième est historique autour notamment des 3 fayards. Une attention particulière est accordée pour les enfants puisque l'un des sentiers est spécialement conçu pour eux en terme de durée et d'animations (QUIZZ ...). Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale et surtout dans le cadre d'un développement durable puisque aucun panneau ne viendra polluer le site, les randonneurs passeront par l'office de tourisme pour récupérer les boîtiers GPS qui les guideront vers Champlong.

Haut débit

La commune du Pont de Montvert est aujourd'hui desservie, en grande partie, par l'ADSL (Programme du Conseil Général). Cette desserte qui constitue un progrès, reste cependant insuffisante notamment pour l'usage professionnel.

Le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, auquel adhère notre commune et la Communauté de Communes, a souhaité renforcer l'accès au service de télécommunications haut débit. L'objectif recherché est d'apporter un accès aux services Internet 2 Mbits minimum (pouvant aller jusqu'à 10 Mbits) à plus de 90% de la population de chaque commune.

Pour cela, le Pays Cévennes construira une infrastructure spécifique (réseau hertzien). Un marché de réalisation vient d'être notifié pour un montant de 1.550.000€. Les travaux de construction doivent commencer début 2009.

Ce réseau, après appel d'offres, est affermé par délégation de service public (DSP) à la société SA ESCOT TELECOM/SAS MESHNET. Ce fermier assurera l'exploitation, la gestion, l'entretien en mettant ce réseau à disposition des fournisseurs d'accès Internet.

Deux informations importantes:

- une enquête téléphonique va être réalisée auprès de habitants des communes concernées. L'intérêt commercial et la concurrence entre fournisseurs d'accès seront bien évidemment fonction du nombre d'abonnements potentiels,
- durant la phase de réalisation des travaux, le pays s'est engagé à faire étudier les aménagements complémentaires pour la couverture des zones qui ne serait pas couvertes par le réseau projeté. Nous vous recommandons donc de suivre ce projet avec attention pour solliciter, si besoin était, la mise en œuvre de ces dispositions.

Santé : un nouveau médecin et création d'un ssiad

Le Docteur Coromines a ouvert un cabinet secondaire au sein de la maison médicale.

Il reçoit les lundi, mercredi à partir de 15 h et le jeudi toute la journée. Son numéro de téléphone est le 06.64.53.84.45

Par un arrêté en date du 6 janvier 2009, Madame la Préfète vient de doter notre secteur d'un ssiad, service de soins à domicile (aide soignante) doté de 15 places : cela permettra de mieux répondre aux besoins de nos anciens et ainsi d'obtenir une meilleure coordination des soins infirmières et aide soignantes et de créer ainsi deux emplois de plus.

Création d'une aide de la commune pour l'accès au haut débit

Il s'agit d'une réponse d'attente pour celles et ceux qui n'ont pas encore aujourd'hui l'accès au haut débit. Il existe une solution d'accès par satellite qui coûte 400 euros. La commune subventionnera à hauteur de 200 euros l'installation sur présentation de la facture. Nous avons opté pour cette solution transitoire afin d'aider en particulier les entreprises qui sont fortement pénalisées par l'absence de cet outil aujourd'hui incontournable et nous suivons de prêt l'évolution des projets de déploiement du pays et du département qui avancent mais trop lentement.

Création d'une baignade aménagée et surveillée à destination des plus jeunes

Il s'agissait d'une part d'une demande des familles de passage sur notre commune dont l'office de tourisme nous avait informée. Et d'autre part, se posait la problématique de la mise en conformité du lieu de baignade dit le gourg avec la réglementation. En effet, ce dernier bénéficiant d'un début d'aménagement, escaliers, rampe d'accès, publication dans des brochures..., la réglementation concernant les lieux de baignade devait s'appliquer. Or, compte tenu de la topographie et des différents niveaux, ce lieu apparaissait comme très difficile à surveiller. Après visite de la direction départementale de la jeunesse et des sports, nous avons opté pour un lieu surveillé sous le pont au cœur du village du 10 juillet au 20 août, avec démontage intégral du matériel à l'issue de cette période, et par ailleurs la pose d'un panneau au gourg précisant l'absence de responsabilité de la commune et les numéros d'urgence. Nous remercions Benjamin Chapelle pour le prêt de sa cave qui nous a permis d'aménager un point de secours et Delphine Randame qui a préparé cette opération avec la mairie notamment en réalisant les différents panneaux. Compte tenu des retours positifs cette opération sera reconduite.



Petite enfance: doublement des jours d'ouverture

La crèche ouvre ses portes les mardi et jeudi au Pont de Montvert, le lundi et le vendredi à St Frézal de Ventalon, ce qui permet aux familles d'avoir un mode de garde sur le canton à 80%

Nous travaillons avec la communauté de communes et l'association Trait d'union à la création d'un centre de loisirs sans hébergement qui ouvrira ses portes le Mercredi et vacances scolaires et ceci à partir des vacances de Pâques. Le CLSH permettra la création de trois emplois de plus.



QUELQUES ÉVÉNEMENTS FORTS PONT DE MONTVERT ANNÉE 2008

- Bœufs de Pâques
le 9 mars 2008

- Inauguration du nouveau chemin de Stevenson
allant de Finiels à Rieumals, marché à Finiels
le 1er juin

- Inauguration du 130ème anniversaire du périple de Stevenson dans les Cévennes
le 2 juin en présence de Mme la Préfète à la maison du Mont Lozère.

- Visite cantonale de la préfète
le 12 juin avec inaugurations de la maison de l'emploi, du centre de soins infirmiers et l'AG départementale de l'adm avec remise du trophé du bénévolat à Odile Rival

- Congrès départemental de la FNACA
le 21 juin

- École
le 28 juin : fête de l'école

- Artisans d'Art
le 14 juillet : marché nocturne des artisans d'art

- Producteurs de pays
19 juillet et le 9 août : marché nocturne

- Fête votive du Pont de Montvert
Du 25 au 27 juillet

- Accueil de la délégation italienne
le 3 novembre, des artisans d'art

- Remise de l'Ordre National du Mérite
le 25 novembre, à madame Christine Chapelle

- Goûter intergénérationnel de la mairie
le 6 décembre, avec spectacle « Samuel et Basile » à la salle polyvalente

Numéros utiles

Un livret est en cours de réalisation par Magali et Camille de la Cyber-base. Vous y trouverez les numéros utiles à la vie quotidienne

Des reconnaissances nationales

- YVES ELIE LAURENT / PRIX BUFFON



- LA VIE MODERNE DE DEPARDON

tournée en grande partie au pont : prix Louis Delluc
Le foyer rural passe montagne prépare une projection au Pont avec la présence de Depardon

Aux associations:

Subventions

Stevenson : 800 €
 Passe montagne : 1300 €
 Comité des fêtes : 1500 €
 Ballet bross : 50 €
 Foyer socio éducatif de Florac : 150 €
 Fnaca : 500 €
 Entente cantonale de foot : 150 €
 CINECO : 700 €
 Accrochés : 600 €
 Asso sportive collège de Florac : 100 €
 Les amis du livre : 800 €
 USEP tour de Lozère : 100 €
 Adhésion chataignes et marrons : 80 €
 Les sources vives : 200 €
 Les monts verts : 200 €
 ASA DFCI : 2500 € (2007 et 2008)
 ONAC : 105 €

État civil

Décès: Emile Mazoyer, Jean Paganelli, Marcel Privat, Lydie Pantel, Christian Tell dit Titin

Mariages: Royer Simon et Fernandez Christelle, Fernand Ibanez et Lydia Guiochon

Naissances: Louis Roméro, Samuel Servièrre

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants permanents qui ont fait le choix de s'installer sur la commune à l'année en 2008:

M et Mme ARBOD et leurs 3 enfants à l'Estournal
 Mme Colette AMAT, quartier du temple
 Mademoiselle Latifa SAFIRA, au foyer logement
 M Jean Marie PANTEL au quartier du Chambon
 M et Mme LALOUE et leur fils à la gendarmerie
 M PASCAL à la gendarmerie
 M Mario BARBERIO au foyer logement
 M et Mme MOUREAU au quartier du temple
 M et Mme PAGES à Grizac
 M et Mme BOYER à Grizac
 M et Mme PERONNA (quartier du foyer logement)

Brèves

Occupation de l'espace public

10 euros le m², prix inchangé depuis 2005 : tous les commerçants ont été soumis à cette redevance.

Numérisation du cadastre

La commune s'est engagée à faire numériser le cadastre pour un montant de 1056,06 euros.

Sictom

Nous avons régularisé par convention la mise à disposition d'agents communaux à la déchetterie et nous avons ainsi pu nous faire payer 2 ans et demi de non paiement en retard (environ 14 688€).

Accueil des élèves à l'école durant les grèves

L'Inspection Académique nous demande d'établir un vivier de personnes susceptibles de prendre les enfants en charge en cas de grèves, et ceci sans formation ni compétences précises. Ainsi, en cas de grève, si les enseignants sont plus de 25% à faire grève, la mairie sera informée et devra puiser dans son vivier afin de fournir une personne pour surveiller les enfants. Dans ce cas, la commune sera indemnisée, mais responsable des enfants.

Le conseil municipal estime que cette nouvelle loi constitue une atteinte au droit de grève, et que cette mesure est irresponsable en terme de sécurité pour les enfants : un seul exemple, certains enfants ont des problématiques de santé qui ont nécessité la venue du médecin afin de former enseignants et employés communaux aux premiers réflexes, comment réagira une personne appelée sur une liste une fois par an ? Comment respecter la confidentialité de ces informations ?

Nous avons gagné au tribunal administratif uniquement sur la forme, sur le fonds nous serons condamnés certainement à appliquer la loi, les premières communes condamnées sont soumises à de très lourdes astreintes financières journalières: nous lançons donc un appel pour les personnes susceptibles de faire partie de ce vivier de personnes ressources, si personne ne répond, nous ne pourrons être tenus à l'impossible et ce sera aux services de l'Etat de réquisitionner nos agents communaux.

Le marché hebdomadaire

a eu lieu le mercredi du 18 juin au 10 septembre inclus sur le quai, avec, cette année une extension sur la place du Chambon.

Camping

Élaboration d'un nouveau règlement avec, notamment, l'interdiction de jouer aux boules dans les allées et devant le camping.

Bilan intempéries

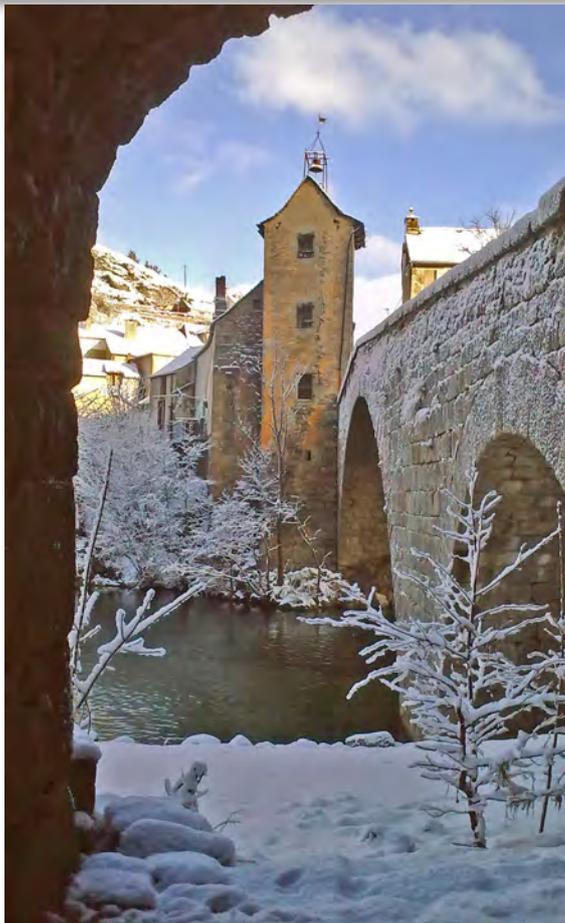
À la suite des intempéries des 1er et 2 novembre 2008, les employés communaux ont dès le lendemain réalisé un état des lieux des dégâts sur la commune afin de pouvoir déposer dans les délais un dossier demandant le classement en catastrophe naturelle. La DDE a chiffré ces dégâts : ils atteignent 182 000 euros . Même dans l'hypothèse d'un financement important de l'ÉTAT nous aurons des difficultés à assumer la charge financière de tous les travaux et nous n'avons toujours pas de réponse quant à notre demande de classement et le relevé de météo ne nous a pas semblé t il classé dans la catégorie d'événements exceptionnels, c'est pourquoi, nous avons aussi sollicité un autre fonds d'indemnisation qui peut intervenir en dehors du classement catastrophe naturelle.

En ce qui concerne l'épisode neigeux de niveau trois, nous avons ouvert le gîte communal à tous ceux qui ne pouvaient rester chez eux faute de chauffage, nous avons tenté de nous faire prêter des groupes électrogènes par des habitants des communes voisines non impactées par la coupure d'électricité et nous les avons mis à disposition en priorité des personnes âgées et des entreprises. La commune ne disposait que d'un seul groupe qui a été installé au centre de secours pour les pompiers. Nous avons décidé de tirer les enseignements de cet événement : nous allons créer un plan d'alerte de manière à prévenir chaque habitant (certains avaient des groupes électrogènes mais se sont trouvés sans essence), d'acheter des groupes de manière à assurer un point de ralliement et des petits à faire circuler par village. Nous pensons qu'il faut avoir cette réflexion à l'échelle des 3 communes (Fraissinet, le Pont et St Maurice) De la même manière, une réflexion sur l'opportunité d'acheter une fraise en commun. Ces questions seront discutées lors de la réunion cantonale des maires courant février. Nous aurions ainsi évité de la casse sur nos deux engins. La location d'une fraise est de l'ordre de 248 euros HT de l'heure. Le coût total de cet événement pour la commune sera de l'ordre de 15 000 euros (fraise, emplois de contractuels en renfort, réparation des engins...), la note pourrait baisser si le conseil général répondait à notre demande de baisser le coût de sa prestation.

Encore merci à tous ceux qui ont su se mobiliser au service de nos concitoyens.



Les délégations



Les conseillers municipaux et leurs attributions

Sophie Pantel : Maire, finances, gestion des agents.

Alain Jaffard : urbanisme et étude.

Cathy Pantel : marchés, camping, décorations.

François Folcher : suivi des chantiers d'investissement.

Delphine Desnaud : enfance et jeunesse.

Maurice Plagnes : eau et assainissement.

Rachel Cayrac : questions agricoles.

Frédéric Folcher : associations, animations.

Yves Elie Laurent : lien social et patrimoine.

Albert Douchy : accueil nouvelles populations, environnement.

Maryse Bres : lien avec les résidents secondaires.

Les déléguées au sivu de l'estournal (École)

Sophie Pantel, Cathy Pantel, Delphine Desnaud.

Les délégués au sivu AEP du Haut Tarn

Catherine Pantel (Présidente).
François Folcher.

Les délégués à la communauté de communes

Sophie Pantel, Alain Jaffard, François Folcher.

Les membres du centre communal d'action sociale

Sophie Pantel, Cathy Pantel, Maurice Plagnes, Odile Rival, Mireille Mazoyer, Karima Bensalam, Delphine Desnaud, Anna Chapelle.

Les actions 2008 : participation à l'arbre de Noël communal, colis gourmand de Noël pour nos anciens et secours individuels.

Perspectives des 18 mois à venir

- Achat d'un tractopelle.
- Réhabilitation des bureaux de la Mairie.
- Réfection des réseaux d'assainissement du quai.
- Construction d'un local « chasse » pour la récupération des viscères et la conservation des carcasses.
- Rénovation du « pont du Tarn ».
- Auberge de Prat Souteyran « ancienne école ».
- Location ancien Office du tourisme pour créer un commerce.
- Création d'un centre de loisir sans hébergement.
- Installation d'un chauffage bois à la mairie.
- Lancement de la construction d'une nouvelle gendarmerie.
- Suite construction d'un WC public au dessus du parking du temple et mise en place d'une vidange camping-car.
- Petit patrimoine: réfection de la fontaine de l'Hermet, mécanisme à l'Hôpital, four à Finiels.
- Programme de voirie cantonal 2009.
- Élagage et coupe des arbres du village de vacances.
- Poursuite de la construction des garages communaux.
- Mise en place d'un site internet.
- Enfouissement des réseaux à Montgros.
- Réhabilitation gîte.
- Aménagement de la cour de la crèche.
- Création des rencontres internationales des métiers d'Art.
- Création d'un évènement à l'automne sur la thématique du goût.
- Résidence d'artiste de musique classique.
- Réduction de la consommation d'énergie de la commune.

Comité de rédaction: Sophie Pantel, Alain Jaffard, Catherine Pantel et François Folcher

Mise en page: Magali Martinez

Crédits photos: Marie- Hélène Francon, Alain Jaffard, Cédric Jaffard, Magali Martinez, Catherine Pantel, Sophie Pantel, Odile Rival, Isabelle Servièrè.